

INFORMATION SUR LA DEMI-PENSION année 2017-2018

(document à garder par la famille)

Le service de restauration fonctionne toute l'année scolaire, du lundi au vendredi ; les élèves peuvent déjeuner :

- 4 jours, soit lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- ou - 5 jours, soit du lundi au vendredi.

1 :Le choix du forfait est effectué sur la « fiche intendance » ci- jointe (recto-verso), couleur jaune

(Bien penser à coller ouagrafer un RIB derrière cette fiche, cela servira pour les éventuels remboursements : excédents de sorties, bourses, remises d'ordres)

Procédure de changement de forfait ou de catégorie (externe, demi-pensionnaire ou interne) :

- ① le changement de forfait ou de catégorie n'est possible qu'au début du trimestre (septembre, janvier et avril),
- ② la demande de changement de régime doit être adressée **à l'intendance par courrier**, (et en aucun cas à la Vie Scolaire)

2 :Les frais de demi-pension sont payables par trimestre.

Il vous est possible de payer par chèque bancaire, en espèces, par virement, et par prélèvement automatique.

3- Des remises ou remboursements sont effectués dans certains cas, selon les règles définies dans le règlement intérieur.

4- Le passage au self se fait par badge. La remise du badge se fera à la rentrée scolaire.

En cas de perte du badge, un document est à retirer par l'élève à l'intendance. Ce document sera retourné signé par le responsable légal et accompagné d'un chèque bancaire de 5 € pour son remplacement.

5- Remises de principe

L'article 27 du décret N° 2016-328 du 16 mars 2016 relatif aux bourses nationales de collèges et aux bourses nationales d'études du second degré de lycée a bien abrogé le décret n°63-629 du 26 juin 1963 instituant le régime des remises de principe.

6- Les tarifs de demi-pension pour l'année civile 2017 sont les suivants :

Forfait 4 jours : 433.68 € (soit 3.12 € le repas)

Forfait 5 jours : 486.50 € (soit 2.78 € le repas)

Il est demandé le versement préalable de la somme de 25 euros :

- 1 chèque libellé à l'association des étudiants : IMMOTECH (BTS PI)
SEDAC (BTS MUC)